

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Mercredi 16 Janvier 2019 P.V. N° 19

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. William PONT

Secrétaire : M. Emile TASSISTRO

Présents : Mme Bernadette GIRARD - MM. Bernard BIAVA - Pierre COLETTI – Henri Paul DESVIGNES - Jean Pierre FRANCESCHINI – Gérard LUBRANO – Gérard MAURIZIO – André MICHEL – Francis MINISCALCO - Yves MOLINES – Ange MURATI

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Modification d'horaire
- Traitement des feuilles de match

MATCHS A JOUER

Match à jouer le 27 janvier 2019

D1

EFC FREJUS ST RAPHAEL 3 / US ST MANDRIER 1 du 02/12/2018 (50552.1)

D2 Poule A

RAMATUELLE FC 2 / LE PRADET 1 du 12/12/2018 (50624.1)

PUGET/ARGENS F C 1 / BRIGNOLES A S 1 du 25/11/2018 (50610.1)

Poule B

ST CYR AS 1 / SOLLIES FARLEDE 1 du 25/11/2018 (50678.1)

D3 poule A

ST CYR AS 2 /ASPTT HYERES 1 du 25/11/2018 (50742.1)

PIGNANS 1 / OLLIOULES 1 du 16/12/2018 (50758.1)

Poule B

LE VAL BESSILLON 1 / ST MAXIMIN O 2 du 11/11/2018 (50802.1)

Poule C

SC BARJOLS 1 / TRANS S 1 du 20/01/2019 (50902.1)

D4 Poule B

RIANS U S 1 / TRANS S 2 du 25/11/2018 (51041.1)
BRAS / PLAN DE LA TOUR 2 du 04/11/2018 (51028.1)
LES ARCS 2 / RC LA BAIE 1 du 13/01/2019 (51062.1)

Match à jouer le 24 Février 2019

D2 poule A

RAMATUELLE 2 / PUGET SUR ARGENS 1 du 13/01/2019 (50628.1)

D3 poule A

A S ST CYR 2 / TREMPLIN F C 1 du 16/12/2018 (50754.1)

Feuille de match manquante

3^{ème} parution – Transmis à la C.S.R

D4 poule B

PAYS DE FAYENCE F C 2 / BARJOLS SC 2 du 16/12/2018 (51057.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

D1

CANNET DES MAURES / ESTEREL
COGOLIN / ST MANDRIER
LA VALETTE / T. HOPITAL
FREJUS ST RAPHAEL / CUERS PIERREFEU
FC SEYNOIS / LA LONDE
ST TROPEZ FC / GARDIA CLUB

D2 poule A :

ST MAXIMIN / VIDAUBAN
LORGUES / SC NANS
BRIGNOLES / GRIMAUD
SANARY / LA LONDE
LE PRADET / SIX FOURS LE BRUSC

Poule B :

BORMES / MAR VIVO
SOLLIES FARLEDE / SC TOULON
ROCBARON / HYERES FC
CARQUEIRANNE CRAU / CALLAS CANTON
ST MAXIMIN / PAYS DE FAYENCE

D3 PouleA :

JS BEAUSSET / ST CYR
TREMPLIN FC / MAR VIVO
SOLLIES FARLEDE / LA VALETTE
ASPTT HYERES / PIGNANS
LA CADIERE / OLLIOULES

Poule B :

ST MAXIMIN / ST MANDRIER
LE PRADET / EC TOULONNAIS
VAL BESSILLON / BELGENTIER
BRIGNOLES / CUERS PIERREFEU

Poule C :

ROQUEBRUNE / PUGET SUR ARGENS
LORGUES / SANARY
TRANS / GRIMAUD
PLAN DE LA TOUR / BARJOLS
ST TROPEZ FC / LES ARCS

D4 Poule A :

SIX FOURS LE BRUSC / T. HOPITAL
TOURVES / ST MAXIMIN
ROCBARON / MAR VIVO

Poule B :

BRAS / VAL ISSOLE
TRANS / VIDAUBAN
RIANS / CANNET DES MAURES

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

D2 Poule B :

ST MAXIMIN / PAYS DE FAYENCE du 13.01.19

D4 Poule A :

BESSE SPORTS / ST ZACHARIE du 13.01.19

Poule B

PAYS DE FAYENCE F C 2 / BARJOLS SC 2 du 16.12.18

*Prochaine Réunion
Mercredi 23 Janvier 2019*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO